
La mainlevée hypothécaire

Publié le 17/02/2012



Qu'est ce que la mainlevée hypothécaire ? Comment demander la radiation d'une hypothèque?

Un an après le terme du prêt initial, l'inscription du privilège ou de l'hypothèque s'éteint d'elle-même.

Si le bien est revendu avant ce délai, l'acquéreur demande à ce qu'il soit procédé à la **mainlevée de l'hypothèque** car la banque peut faire vendre le bien en cas d'impayé même si le propriétaire a changé. On parle de droit de suite du créancier.

La radiation (suppression) de l'hypothèque est faite auprès du **fichier immobilier** à la demande du notaire. Elle entraîne des frais qui restent à la charge du vendeur.